

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE  
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 04 JUIN 2015**

Convocations adressées le 26 mai 2015

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 5

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Nombre de délégués votants : 9



**Membres titulaires présents :**

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER – Monsieur Gérard BOUYER – Monsieur  
Dominique LEMOINE – Monsieur Patrick MICHAUD – Monsieur Patrick POIRIER.

**Membres suppléants présents :**

Monsieur Thomas GELFI représentant Madame Cécile CHEVILLARD –  
Madame Florence ZULIAN.

**Membres titulaires excusés :**

Monsieur Frédéric AUGIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Gérard PAUMIER –  
Monsieur Bruno FENET, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MICHAUD –  
Monsieur Gilles DEGUET, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique LEMOINE –  
Madame Mélanie FORTIER – Monsieur Jean-Marie BEFFARA.

.....  
**CS 15.06.04 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président, donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Payeur Départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par Madame le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**(9 votes pour).**

.....  
Acte exécutoire le .....**1.2. JUIN 2015**.....après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

**Le Président du Syndicat Mixte**



**Jean-Gérard PAUMIER**